

TAXE APPRENTISSAGE

*Une Taxe d'apprentissage pour soutenir la
professionnalisation des études pharmaceutiques*



Grâce à votre Taxe d'Apprentissage vous participez à :

L'équipement des
salles de formation
(matériel et numérique)

L'achat de
matériel pour les
travaux pratiques

Au soutien
des projets
pédagogiques

DONNÉS CLÉS :

- UFR de Pharmacie : 1051 étudiants
- PASS : 538 étudiants
- LAS Mineure : 680 étudiants

N° RNCP des formations :

Disponible [ICI](#)



CODE UAI : 0631381J

DE L'OFFICINE À LA RECHERCHE EN PASSANT PAR L'INDUSTRIE OU LA BIOLOGIE MÉDICALE, LES FORMATIONS PROPOSÉES À L'UFR DE PHARMACIE DE CLERMONT-FERRAND PERMETTENT À CHACUN DE DEVENIR PROFESSIONNEL DU MÉDICAMENT AINSI QU'UN VÉRITABLE ACTEUR DE LA SANTÉ



Pour verser votre Taxe d'Apprentissage :

Le solde de la taxe d'apprentissage doit désormais être déclaré et versé annuellement par chaque établissement auprès de l'URSSAF ou de la MSA. L'entreprise affecte le solde de la taxe d'apprentissage aux formations et organismes habilités à percevoir ce solde via la plateforme SOLTéA

1. Créez votre accès à la plateforme SOLTéA via Net-Entreprises
2. Connectez vous à votre compte SOLTéA et recherchez dans le moteur de recherche la composante UFR de Pharmacie, en indiquant le code UAI : **0631381J**
3. Affectez et validez le versement de votre solde de la Taxe Apprentissage

Afin d'assurer un suivi, nous vous remercions également de compléter le bordereau TA 2026

LE SERVICE FINANCIER VOUS ACCOMPAGNE



finances.medpha@uca.fr